



Affaire suivie par :  
Anne-Marie LANDRISCINA  
Tél : 04 76 74 75 16  
Mél : anne-marie.landriscina@ac-grenoble.fr

Grenoble, le 17 mars 2021

Rectorat de Grenoble  
7, place Bir-Hakeim CS 81065  
38021 Grenoble Cedex 1

**INSTRUCTIONS relatives à l'organisation du BTS MAINTENANCE DES SYSTÈMES  
option A : systèmes de production – session 2021**

**CANDIDATS INDIVIDUELS**

J'ai l'honneur de vous adresser les instructions relatives au brevet de technicien supérieur « **Maintenance des systèmes – option : systèmes de production** » session 2021 (code spécialité 25010 - Arrêté correctif du 16 décembre 2019 de l'Arrêté du 19 février 2018 portant définition et fixant les conditions de délivrance du BTS MS ; Arrêté du 16-12-2019 - J.O. du 1-1-2020

Vu Code de l'éducation, notamment articles D. 643-1 à D. 643-35 ; arrêté du 19-2-2018

La présente note comporte 4 annexes.

**I – ORGANISATION ET CENTRES D'EXAMEN**

Le calendrier et les horaires d'épreuves de l'examen figurent en annexe I de la présente note.

**1) Epreuves écrites :**

**4 centres** d'examens sont prévus pour l'ensemble des épreuves écrites :

<b>CENTRES D'EXAMEN – EPREUVES ECRITES ET ORALES</b>	<b>CANDIDATS RATTACHES</b>
LPO Lycée des métiers Les Catalins 24, avenue des Catalins BP 359 26201 MONTELIMAR Cedex  ☎ : 04/75/00/76/76	1 candidat individuel de l'Ardèche 4 candidats individuels de la Drôme
LPO Vaucanson 27 rue Anatole France 38030 GRENOBLE Cedex 2  ☎ : 04/76/96/55/18	5 candidats individuels de l'Isère
LPO Paul Héroult Avenue du Mont Cenis - BP 105 73302 ST JEAN DE MAURIENNE Cedex	5 candidats individuels de Savoie

☎ : 04/79/64/10/11	
LPO Lycée des métiers L. Lachenal 335 route Champ Farcon - BP 38 74372 ARGONAY Cedex ☎ : 04/50/27/20/96	1 candidat individuel de Haute-Savoie

**Les centres seront précisés sur la convocation aux examens que vous recevrez début avril.**

Pour cette session, en fonction de la nature des épreuves, il sera indiqué sur la page de garde soit « aucun matériel autorisé » soit « matériel autorisé : ... » suivi de la mention « tout autre matériel est interdit ». **La circulaire n°2015-178 du 1er octobre 2015 relative à l'utilisation des calculatrices électroniques s'applique.** les sujets pour lesquels la calculatrice est autorisée devront ainsi comporter sur la page de garde la mention suivante : « L'usage de la calculatrice avec mode examen actif est autorisé. L'usage de la calculatrice sans mémoire « type collège » est autorisé. » Suivre les instructions du surveillant.

**IMPORTANT :**

**Les thèmes concernant l'enseignement de « culture générale et expression » en deuxième année de BTS (session 2021) ont été publiés au BOEN n°11 du 12 mars 2020 (note de service n°2020-048 du 18-2-2020)**

**<https://www.education.gouv.fr/bo/20/Hebdo11/ESRS2003433N.htm>**

Le référentiel du BTS MS est consultable sur le lien suivant :

**[https://enqdp.sup.adc.education.fr/bts/referentiel/BTS\\_MaintenanceSystemes.pdf](https://enqdp.sup.adc.education.fr/bts/referentiel/BTS_MaintenanceSystemes.pdf)**

**2) Epreuves orales et pratiques :**

**Les épreuves orales de langues vivantes étrangères auront lieu les mardi 27, mercredi 28 et vendredi 29 avril 2021** dans différents centres en fonction du département d'inscription du candidat (se référer à l'annexe II de la présente note).

Cette épreuve orale a pour but d'évaluer au niveau B2, scindée en 2 parties :

- **Compréhension de l'oral : 30 mn sans préparation** pour 3 écoutes espacées de 2 mn d'un document audio ou vidéo dont le candidat rendra compte en français, par écrit ;
- **Expression orale en continu et en interaction : 15 mn assorties de 30min de préparation**  
Cette partie d'épreuve prend appui sur 2 ou 3 documents textuels et iconographiques illustrant un thème adapté pour des sections industrielles. Le candidat enchainera par une brève présentation personnelle (1 à 2 mn) et une présentation structurée des documents (3 à 4 mn).

Cette épreuve prend appui sur trois documents en langue anglaise, d'une page chacun, qui illustrent le thème du stage ou de l'activité professionnelle, annexés au rapport : un document technique et deux extraits de la presse écrite ou de sites d'information scientifique ou généraliste.

Le premier est en lien direct avec le contenu technique ou scientifique du stage (ou de l'activité professionnelle), les deux autres fournissent une perspective complémentaire sur le sujet.

Il peut s'agir d'articles de vulgarisation technologique ou scientifique, de commentaires ou témoignages sur le champ d'activité, ou de tout autre texte qui induisent une réflexion sur le domaine professionnel concerné, à partir d'une source ou d'un contexte anglophone.

Les documents iconographiques ne représenteront au plus qu'un tiers de la page.

Le candidat fera une présentation structurée des trois documents ; il mettra en évidence le thème et les points de vue qu'ils illustrent, en soulignant les aspects importants et les détails pertinents du dossier (cf. descripteurs du niveau B2 du CECRL pour la production orale en continu).

**Le candidat remettra les documents à son arrivée sur le centre d'examen.**

**L'épreuve E4 (bloc 4) : Analyse et technique en vue de l'intégration d'un bien** (coefficient 6) :

L'épreuve ponctuelle est une épreuve écrite de 4 h. Le support technique de l'épreuve est constitué d'un dossier relatif à un système technique pluri technologique. Ce système est décrit par :

- sa mise en situation dans son environnement ;
- un extrait du cahier des charges ;
- un extrait du dossier technique du constructeur.

**L'épreuve E5 : Maintenance corrective et organisation :**

L'épreuve E5 se décompose en 2 sous-épreuves :

- Sous-épreuve U51 (unité U51 – bloc 1) : Maintenance corrective d'un bien ;
- Sous-épreuve U52 (unité U52 – bloc 5) : Organisation de la maintenance.

<b>CENTRES D'EXAMENS</b>	<b><u>Unité U51</u> : Maintenance corrective d'un bien</b>	<b><u>Unité U52</u> : Organisation de la maintenance</b>
<b>LPO Lycée des métiers Les Catalins</b> 24, avenue des Catalins BP 359 26201 MONTELIMAR Cedex ☎ : 04/75/00/76/76	*****	<b>Lundi 31 mai 2021</b> - <b>10h30-12h30</b>
	*****	2 candidats individuels de la Drôme
<b>Lycée polyvalent Vaucanson</b> 27 rue Anatole France 38030 GRENOBLE Cedex 2 ☎ : 04/76/96/55/18	<b>Mardi 1<sup>er</sup> juin 2021</b> <b>(présentation des systèmes en fonctionnement : 10h45-12h15</b> <b>épreuve : 13h30-17h30)</b>	<b>Mardi 1<sup>er</sup> juin 2021</b> - <b>8h30-10h30</b>
	1 candidat individuel de l'Isère	1 candidat individuel de l'Isère 2 candidats individuels de Savoie

La sous-épreuve U51 « Maintenance corrective d'un bien » est une épreuve pratique sur un système : diagnostic, réparation, dépannage, remise en service d'une durée de 4 h maximum (coefficient 3 – bloc 1).

Le candidat est amené à réaliser une intervention de maintenance corrective sur un système pluri technologique en panne. Il dispose :

- d'une demande d'intervention ;
- de la documentation technique du système, de composants ;
- des équipements de protection individuelle et collective ;
- de l'ensemble des moyens d'intervention nécessaires (appareils de mesure, outillage, console de programmation, etc...);
- éventuellement de composants de rechange ou équivalents.

L'épreuve ponctuelle est une épreuve pratique qui se déroule dans les mêmes conditions de réalisation et d'évaluation que celles de l'évaluation en CCF.

A l'issue de cette épreuve ponctuelle, le centre d'examen constitue, pour chaque candidat (se reporter à l'annexe III de la présente note).

**Apporter le jour de votre épreuve, l'attestation de formation à la prévention des risques d'origine électrique.**

La sous-épreuve U52 : « Organisation de la maintenance » est une épreuve pratique mobilisant l'outil informatique, d'une durée de 2 heures maximum (coefficient 3 – bloc 5).

Le candidat est amené à conduire une étude de cas, à partir d'un dossier.

Le candidat traite par l'écrit la problématique en disposant d'un outil informatique spécifique (GMAO, etc.) ou standard (tableur, base de données, etc.) pour exploiter rationnellement des données technico-économiques relatives à l'étude de cas.

Cette épreuve ponctuelle se déroule dans les mêmes conditions de réalisation et d'évaluation que celles de l'évaluation en CCF.

A l'issue de cette situation d'évaluation, le centre d'examen constitue, pour chaque candidat, un dossier (se reporter à l'annexe III de la présente note).

### L'épreuve E6 : Maintenance préventive et amélioration :

L'épreuve E6 est constituée de deux sous-épreuves U61 (réalisation d'activités de maintenance préventive en milieu professionnel) et U62 (étude et réalisation d'une amélioration de maintenance en milieu professionnel).

CENTRES D'EXAMENS	Unité U61 : Réalisation d'activités de maintenance préventive en milieu	Unité U62 : Étude et réalisation d'une amélioration de maintenance en milieu professionnel
LGT L'Oiselet 55, rue Vaucanson 38300 BOURGOIN JALLIEU ☎ : 04/74/28/08/88	-	<b>Vendredi 11 juin 2021</b>
	*****	1 candidat individuel de la Drôme 1 candidat individuel de l'Isère 3 candidats individuels de Savoie

Pour la sous-épreuve U61 en évaluation ponctuelle – orale de 20 minutes (coefficient 2) :

Le candidat effectue un **stage en entreprise** d'une durée de **4 semaines au cours de la 1<sup>ère</sup> année de la formation**. Ce stage en entreprise a pour objectif de s'approprier les principales techniques de maintenance préventive mises en œuvre au sein de cette entreprise. Le candidat rédige à titre individuel un rapport lui permettant de restituer les organisations et procédure d'intervention de maintenance préventive qu'il a rencontrées et mises en œuvre durant son stage ou emploi selon le statut du candidat.

L'épreuve prend en compte à la fois la réalisation d'activités de maintenance préventive, de surveillance et d'inspection en entreprise (compétence C13) et une soutenance orale. L'unité U61 s'appuie sur un rapport établi par le candidat pendant son stage ou activités selon le statut du candidat.

Ce dernier présente à l'aide d'un support numérique au travers d'un exposé structuré, son rapport pendant son stage sur ses activités en entreprise (se reporter à l'annexe III-suite de la présente note).

Le candidat sera évalué lors de la soutenance orale à partir de son rapport d'activités uniquement sur la sous-épreuve U61a (compétences C51 et C52).

**L'épreuve ponctuelle est une épreuve orale se déroulant au cours de la 2<sup>ème</sup> année de formation, d'une durée de 20 minutes se décomposant en 10 minutes d'exposé suivies de 10 minutes d'entretien avec le jury.**

Pour la sous-épreuve U62 en évaluation ponctuelle – orale de 30 minutes coefficient 4) :

Le candidat effectue un stage en entreprise dans un service de maintenance, d'une durée de 6 semaines au cours du premier semestre de la 2<sup>ème</sup> année de la formation. Ce stage a pour objectif de conduire un projet d'étude et de réalisation concernant un bien pris en charge par l'entreprise. Ce stage donne lieu à la rédaction d'un dossier de projet lui permettant de restituer les solutions techniques et les organisations nécessaires pour répondre à un problème d'amélioration ou d'intégration d'un bien.

Cette sous-épreuve a pour objectif d'évaluer l'aptitude du candidat à mobiliser ses connaissances techniques pour :

- proposer et/ou concevoir des solutions pluri techniques d'amélioration ;
- préparer les travaux d'amélioration ou d'intégration d'un nouveau bien ;
- réaliser des travaux d'amélioration, réceptionner un bien ;
- exposer oralement une solution technique.

Cette épreuve se décompose en 2 parties :

Exposé du projet technique – durée maximale : 10 minutes :

Le candidat s'efforce de mettre en évidence les points essentiels de son projet en veillant notamment à justifier les solutions mises en œuvre et à présenter sa réalisation au moyen de photos ou de vidéos. Il effectue le bilan de son travail au regard des objectifs fixés.

Ce dernier présente son projet au travers d'un exposé structuré, à l'aide d'un rapport numérique.

Entretien avec la commission d'examen – durée maximale 20 minutes :

Le support technique de l'épreuve est constitué du dossier technique de trente pages maximums hors annexes, établi par le candidat lors du stage en deuxième année (se reporter à l'annexe III de la présente note).

NB : situation particulière :

*Pour le candidat qui se présente au titre de la formation continue en situation de perfectionnement n'étant pas en entreprise ainsi que pour les candidats qui se présentent au titre de leur expérience professionnelle.*

**Pour les candidats en situation de perfectionnement**, il est précisé (cf. référentiel du diplôme p148-149) que le certificat de stage peut être remplacé par un ou plusieurs certificats de travail attestant que l'intéressé(e) a été employé(e) dans le domaine de la maintenance des systèmes de production, énergétiques et fluidiques ou éoliens, en qualité de salarié(e) à temps plein pendant six mois au cours de l'année précédant l'examen ou à temps partiel pendant un an au cours des deux années précédant l'examen. Les activités effectuées doivent être en cohérence avec les exigences du référentiel.

**De même, pour les candidats qui se présentent au titre de leur expérience professionnelle**, le certificat de stage peut être remplacé par un ou plusieurs certificats de travail justifiant la nature et la durée de l'emploi occupé.

Pour ces deux types de candidats, le référentiel précise « les candidats rédigent un rapport sur leurs activités en milieu professionnel avec les mêmes que celles attendues des étudiants en formation initiale sur le support de stage et le dossier d'étude.

**Les candidats ayant échoué à une session antérieure de l'examen ont le choix :**

**Pour la sous-épreuve U61 :**

- de présenter le précédent rapport de stage,
- d'en élaborer un autre après avoir effectué un autre stage en milieu professionnel.

**Pour la sous-épreuve U62 :**

- le candidat élabore un nouveau projet validé par la commission académique, en effectuant un autre stage en milieu professionnel.

Les candidats apprentis redoublants peuvent présenter à la session suivante :

- avec leur contrat d'apprentissage initial prorogé d'un an
- ou un nouveau contrat conclu avec un autre employeur en application des dispositions de l'article L117-9 du Code du travail.

**Pour tous les candidats relevant d'autres situations, se référer aux modalités précisées par le référentiel du diplôme (annexe 3.b).**

***Pour remplacer votre attestation de stage par un certificat de travail, je vous prie de contacter mon service pour une demande de positionnement.***

**Si vous êtes inscrit(e) à l'épreuve E6 :**

**Le rapport d'activités (dossier E61) et le dossier de projet (E62) devront être remis à l'attention du directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques du centre d'examen auquel vous êtes rattaché(e) **au plus tard le vendredi 21 mai 2021, délai de rigueur.****

Au moment de la remise du dossier, il faudra faire valider en votre présence la possibilité de lecture de votre fichier informatique.

**ATTENTION : les candidats ayant bénéficié d'un aménagement de formation, d'une réduction ou d'une dispense de stage devront OBLIGATOIREMENT fournir, au moment du dépôt de leur dossier, une copie du courrier de notification qui leur a été délivré.**

## EPREUVES U61 et U62

Il vous appartient, dès réception de la présente note, de contacter le centre auquel vous êtes rattaché(e).  
Le directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques du centre sera en mesure de vous indiquer les dates et ordre de passage des sous-épreuves E6.

### L'épreuve facultative « Engagement étudiant » :

La demande de validation formulée par le candidat est transmise au jury suivant les modalités définies par le recteur de région académique. Cette demande comprend une fiche qui fait état de ses compétences, connaissances et aptitudes acquises par le candidat.  annexe IV de la présente note.  
En l'absence de cette fiche l'épreuve ne peut pas se dérouler.

### Les modalités de transmission de ces fiches :

Les fiches sont à rendre au format PDF à la même date que les rapports U61 et/ou U62 soit **le vendredi 21 mai 2021.**

Epreuve orale de 20mn sans préparation. (10mn d'exposé puis 10 mn d'entretien)  
La composition de la commission de validation est la même que pour l'unité U61, le candidat est évalué à la suite de son évaluation U61.

## **II - LIVRET SCOLAIRE**

Dans le cas où vous êtes en possession d'un livret scolaire, ce dernier devra être déposé dans le centre d'examen le jour de votre première épreuve.

## **III - CONTROLE DE CONFORMITE DES DOSSIERS (EPREUVE E6) – DATE DE RENDU DES DOSSIERS TECHNIQUES**

### **Conformité et date de rendu des dossiers**

Conformément aux dispositions de l'arrêté du 22 juillet 2008, la constatation de non-conformité du dossier entraîne l'attribution de la mention « non valide » à l'épreuve correspondante. Le candidat, même présent à la date de l'épreuve, ne peut être interrogé. En conséquence, le diplôme ne peut lui être délivré.

Dans le cas où, le jour de l'interrogation, le jury a un doute sur la conformité du dossier, il interroge néanmoins le candidat. L'attribution de la note est réservée dans l'attente d'une nouvelle vérification mise en œuvre selon des modalités définies par les autorités académiques. Si, après vérification, le dossier est déclaré non-conforme, la mention « non valide » est portée à l'épreuve.

**La non-conformité du dossier peut être prononcée dès lors qu'une situation suivante est constatée :**

- **absence de dépôt du dossier ;**
- **dépôt du dossier au-delà de la date fixée par la circulaire d'organisation de l'examen ou de l'autorité organisatrice ;**
- **durée de stage inférieure à celle requise par la réglementation de l'examen ;**
- **documents constituant le dossier non visés ou non signés par les personnes habilitées à cet effet.**

Epreuves concernées par ce dispositif :

- sous-épreuve E61 (unité U61) : Réalisation d'activités de maintenance préventive en milieu professionnel ;
- sous-épreuve E62 (unité U62) : Étude et réalisation d'une amélioration de maintenance en milieu professionnel ;

## **IV – JURY DES DELIBERATIONS – RESULTATS - RELEVES DE NOTES - DIPLOMES**

Les délibérations du jury se tiendront au **RECTORAT – GRENOBLE**

**Le mercredi 7 juillet 2021 à 13h30**  
**sous la présidence de Monsieur BELAROUCI, IA-IPR de STI**

**Les livrets scolaires après les délibérations** seront expédiés directement par le rectorat.

**Résultats** : la liste des résultats sera affichée dans le centre des délibérations, dans les différents établissements, et pourra être consultée sur le site internet de l'académie de Grenoble.

**Les relevés de notes** seront envoyés à chaque candidat par mes services à l'issue des délibérations.

**Les diplômes** seront adressés par courrier à chaque lauréat dans la première quinzaine du mois d'octobre 2021.

**IMPORTANT** : il relève de votre responsabilité de me communiquer, sous le présent timbre, tout changement d'adresse intervenu entre le moment de votre inscription et la date du jury de délibérations.

## **V - FRAUDE A L'EXAMEN**

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, une nouvelle procédure disciplinaire s'applique aux candidats. Elle est régie par le **Décret n°2020-652 du 28 mai 2020** qui modifie le code de l'éducation en conséquence.

## **VI - DOSSIERS TECHNIQUES ET CERTIFICATS DE STAGE**

Les dossiers techniques doivent être conservés par les centres d'examen jusqu'à la fin de la session suivante. Les certificats de stage doivent être remis aux candidats qui en feront la demande.

Liste annexes :

I	Calendrier des épreuves
II	Centres épreuves orales obligatoires et facultatives de langues vivantes étrangères
III	Instructions relatives aux sous-épreuves E5
III-suite	Instructions relatives aux sous-épreuves E6
IV	Epreuve facultative d'engagement étudiant

**ANNEXE I**  
**BTS MAINTENANCE DES SYSTEMES – option A**  
**Systemes de production**  
**CALENDRIER D'EXAMEN - SESSION 2021**

Dates	Horaires	Sortie définitive non autorisée avant	Epreuves	Coef	Nature
Lundi 10 mai 2021	14h00 – 16h00	16h00	U31 – Mathématiques (2h) Groupe B1	2	Ecrite
Mardi 11 mai 2021	14h00 – 18h00	16h00	E1 – Culture générale et expression (4h)	3	Ecrite
Mercredi 12 mai 2021	14h00 – 18h00	18h00	E4 – Analyse technique en vue de l'intégration d'un bien (4h)	6	Ecrite
Mercredi 19 mai 2021	14h00 – 16h00	16H00	U32 – Physique et chimie (2h)	2	Ecrite
Voir tableau page 3/10	Durée 4h  Durée 2h		E5 – Maintenance corrective et organisation :	3 3	Pratique Pratique
			- U51 – Maintenance corrective d'un bien - U52 – Organisation de la maintenance		
Mardi 27, mercredi 28 et jeudi 29 avril 2021 (voir annexe II pour les langues dites « rares »)			E2 Langue vivante 1 - Anglais :	2	Ecrite Orale
			- U21 - Compréhension de l'oral - U22 - Expression orale		
			EF1 –Langue vivante facultative 20mn de préparation + 20mn interrogation		Orale Ponctuelle
Du mardi 8 juin au mardi 15 juin 2021			E6 – Maintenance préventive et amélioration :	6	Orale  Orale
			- U61 – Réalisation d'activités de maintenance préventive en milieu professionnel (20mn)	2	
			- U62 – Étude et réalisation d'une amélioration de maintenance en milieu professionnel (30mn)	4	

**Vous recevrez une convocation environ 15 jours avant le début des épreuves.**

**DELIBERATIONS DU JURY AU RECTORAT - GRENOBLE**  
**Le mercredi 7 juillet 2021 à 13h30**  
**sous la présidence de Monsieur BELAROUCI, IA-IPR de STI**

**ANNEXE II**

**CENTRES D'ÉPREUVES ORALES  
OBLIGATOIRES ET FACULTATIVES  
DE LANGUES VIVANTES ÉTRANGÈRES - BTS INDUSTRIELS**

Les candidats qu'ils soient scolaires ou individuels sont rattachés aux centres d'interrogation pour les épreuves orales de langues vivantes étrangères (hors langues « rares ») en fonction de leur origine géographique :

<b>ANGLAIS, ALLEMAND, ESPAGNOL, ITALIEN</b> <b>Les mardi 27, mercredi 28 et jeudi 29 avril 2021</b>	
LGT PR SAINT-LOUIS <b>CREST</b>	Candidats – Drôme-Ardèche et Isère rhodanienne <u>Langue facultative en italien</u> : centre LPO ANDRE ARGOUGES <b>GRENOBLE</b>
LPO ANDRE ARGOUGES <b>GRENOBLE</b>	Candidats de l'Isère
LPO Paul Hérault – <b>SAINT JEAN DE MAURIENNE</b>	Candidats de Savoie
LPO MONT-BLANC RENE DAYVE - <b>PASSY</b>	Candidats de Haute-Savoie en anglais <u>Langue facultative en espagnol &amp; italien</u> : centre LPO Paul Hérault – <b>SAINT JEAN DE MAURIENNE</b>
<p><b>Langues vivantes étrangères rares</b> (langue autre qu'allemand, anglais, espagnol et italien)</p> <p>Les lieux des épreuves orales de langues vivantes « <u>rares</u> » feront l'objet d'une autre organisation (centre de rattachement géographique).</p> <p>→ <b>les vendredi 30 avril, lundi 3 et mardi 4 mai 2021 : turc &amp; L.S.F</b></p>	

**Le candidat sera informé du centre exact auquel il est rattaché par le biais de sa convocation.**

**ANNEXE III - INSTRUCTIONS RELATIVES A L'ÉPREUVE E5 « Maintenance corrective et organisation »**

Epreuves	Support de l'épreuve	Dossier à constituer et à conserver jusqu'à la prochaine session	Etablissements non habilités Candidats non scolaires
<p><b>U51 – Maintenance corrective d'un bien</b></p> <p><b>Coefficient 3</b></p>	<p>Chaque candidat est amené à réaliser une intervention de maintenance corrective sur un système pluri technologique en panne. Il dispose :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'une demande d'intervention ;</li> <li>- de la documentation technique du système, de composants ;</li> <li>- les équipements de protection individuelle et collective ;</li> <li>- de l'ensemble des moyens d'intervention nécessaires ;</li> <li>- éventuellement des composants de rechange.</li> </ul>	<p>Le dossier comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'intervention à réaliser ;</li> <li>- la description sommaire des moyens matériels et des documents mis à disposition ;</li> <li>- les documents rédigés par le candidat ;</li> <li>- la fiche nationale d'évaluation des compétences.</li> </ul>	<p>C'est une épreuve en centre.</p> <p>Chaque centre d'examen prépare une situation par candidat.</p>
<p><b>U52 – Organisation de la maintenance</b></p> <p><b>Coefficient 3</b></p>	<p>Chaque candidat est amené à conduire une étude de cas à partir d'un dossier comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- une problématique de maintenance ;</li> <li>- la description et la mise en situation de la problématique de maintenance ;</li> <li>- les données relatives à la problématique ;</li> <li>- le questionnement précis qui guide le candidat dans sa démarche de résolution du problème posé.</li> </ul>	<p>Le dossier comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les activités à réaliser ;</li> <li>- la description sommaire des moyens matériels et des documents mis à disposition ;</li> <li>- les documents rédigés par le candidat ;</li> <li>- la fiche nationale d'évaluation des compétences.</li> </ul>	<p>C'est une épreuve en centre.</p> <p>Chaque centre d'examen prépare une situation par candidat.</p>

**ANNEXE III- suite - INSTRUCTIONS RELATIVES A L'ÉPREUVE E6 « Maintenance préventive et amélioration »**

<b>Epreuves</b>	<b>Support de l'épreuve</b>	<b>Dossier à constituer et à conserver jusqu'à la prochaine session</b>	<b>Etablissements non habilités Candidats non scolaires</b>
<p><b>U61 – Réalisation d'activités de maintenance préventive en milieu professionnel</b></p> <p><b>Coefficient 2</b></p>	<p><u>Rapport</u> (20 à 25 pages dactylographiées, hors annexes techniques), établi par le candidat pendant le stage sur ses activités en entreprise :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– la présentation de l'entreprise et de son service de maintenance ;</li> <li>– la présentation de la fonction et de la planification de la maintenance ;</li> <li>– la présentation des activités de maintenance en relation avec le plan prévisionnel de maintenance auxquelles il a participé.</li> <li>–</li> </ul>	<p>Présentation à l'aide d'un support numérique au travers d'un exposé structuré, du rapport de stage en entreprise. <b>Le candidat déposera le dossier dans le centre d'examen 2 semaines avant le début de la sous-épreuve, soit <u>le vendredi 21 mai 2021</u>.</b></p>	<p>idem</p>
<p><b>U62 – Etude et réalisation d'une amélioration de maintenance en milieu professionnel</b></p> <p><b>Coefficient 4</b></p>	<p><u>Dossier technique</u> (30 pages maximum hors annexes) établi par le candidat lors du stage de 2ème année et comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– le cahier des charges du projet servant de support pour la validation académique des projets ;</li> <li>– une étude concernant la justification des solutions ;</li> <li>– la description de la solution retenue ;</li> <li>– les documents nécessaires à la préparation et à l'organisation de l'intervention ;</li> <li>– le dossier de réalisation ;</li> <li>– bilan technico-économique au regard des objectifs initiaux.</li> </ul>	<p>Le candidat en formation élabore un dossier décrit par le référentiel. Le candidat présente son projet au travers d'un exposé structuré à l'aide d'un support numérique. Ce dossier sera transmis dans le centre d'examen 2 semaines avant le début de la sous-épreuve, soit <b>le vendredi 21 mai 2021</b>.</p>	<p>Idem</p> <p>Le cahier des charges du projet servant de support pour la validation académique des projets n'est pas exigé.</p>



**ANNEXE IV**

**BTS Maintenance des Systèmes  
Session 2021**

**Épreuve Facultative EF2 – EPREUVE FACULTATIVE D'ENGAGEMENT ETUDIANT**

<b>FICHE D'ENGAGEMENT ETUDIANT</b> BTS Maintenance des Systèmes – Session 2021 EPREUVE EF2 – EPREUVE FACULTATIVE D'ENGAGEMENT ETUDIANT	
Nom et prénom :	
Numéro d'inscription :	
Epreuve obligatoire concernée :	E61 Réalisation d'activités de maintenance préventive en milieu professionnel
Nature de l'engagement justifiant la demande <sup>1</sup> :	
Nom et coordonnées de l'organisation d'accueil :	
Personne référente (nom, prénom, fonction, téléphone et adresse électronique) :	
Durée et date de réalisation :	
Intitulé de la mission :	
<b>Descriptif de la mission <sup>2</sup></b>	

<sup>1</sup> L'engagement étudiant peut avoir été mené dans le cadre d'une activité bénévole au sein d'une association, d'une activité professionnelle, d'une activité militaire dans la réserve opérationnelle, d'un engagement de sapeur-pompier volontaire, d'un service civique ou d'un volontariat dans les armées.

<sup>2</sup> Le descriptif doit reprendre les éléments suivants :

- le contexte ;
- le statut et la fonction du candidat
- le ou les objectifs poursuivis ;
- la méthodologie et les moyens mobilisés ;
- les activités et les tâches réalisées ;
- les résultats obtenus ;
- la description des compétences développées dans le cadre de la mission ;
- Une analyse réflexive concernant les compétences acquises dans le cadre de l'engagement étudiant au regard du référentiel du diplôme.